

Brest, le 01 septembre 2020

Service Comptabilité
Concerne les LYCEENS

Abonnement au SELF 2020-2021

Tarif du 21 septembre 2020 au 06 juillet 2021

		5 repas/s	4 repas/s	3 repas/s	2 repas/s	1 repas/s
Abonnement annuel/ Facture annuelle : prélèvements sur 9 mois (novembre 2020 à juillet 2021) Si « Mandat Sepa fourni pour l'année scolaire 2020-2021 ou déjà en prélèvements pour la scolarité»		757.90€	604.20€	455.80€	302.10€	153.70€
		Acompte de 80€/chèque : demandé à tous ceux qui optent pour le prélèvement mensuel en scolarité. Il sera déduit de la facturation annuelle.				
Abonnement trimestriel/ Facture trimestrielle/ Chèque ou Espèces	1^{er} trimestre Du 21/09/20 au 11/12/20	259.70€	206.70€	153.70€	106.00€	53.00€
	2^{ème} trimestre Du 14/12/20 au 12/03/21	227.90€	180.20€	137.80€	90.10€	47.70€
	3^{ème} trimestre Du 15/03/21 ⇒ fin d'année scolaire	270.30€	217.30€	164.30€	106.00€	53.00€

*Les chèques seront libellés à l'ordre de « **OGEC Sainte Anne Brest** », et seront encaissés après le 18 septembre 2020.
Prendre contact avec la comptabilité pour tout arrangement de règlement.

- Les élèves pourront déjeuner entre le 01/09/20 et le 18/09/20. *(Voir modalités au verso dans le règlement)*

*Les prélèvements interviendront à partir de novembre 2020 en même temps que la scolarité, déduction faite de l'acompte de 80€.

**COUPON-REPONSE à retourner, accompagné de votre règlement au service comptabilité dès
confirmation de l'emploi du temps et dernier délai pour
le 18 septembre 2020 !!!!**

✂-----

Lycée-Année scolaire 2020-2021

NOM-Prénom :

Classe :

Préciser les jours de présence en les entourant et cocher le type d'abonnement souhaité (voir tableau ci-dessus) :

LUNDI MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI

Abonnement 1^{er} trimestre : ci-joint un **CHEQUE** de.....euros

Abonnement annuel: j'opte pour le PRELEVEMENT AUTOMATIQUE et je joins un chèque d'acompte de 80€

Date et signature des parents :

Lire au verso de cette feuille le règlement du self et de la cafétéria ↩